

Modèle de référence et défis pour la pratique d'activités de loisir chez les personnes handicapées

Par Marie-Claude Ouellet, directrice générale, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Près de 25 ans après la tenue de l'Année internationale des personnes handicapées en 1981, sommes-nous en mesure d'affirmer qu'il existe une meilleure offre de services en loisir pour les personnes vivant avec des handicaps?

Plusieurs études et pratiques démontrent qu'il y a eu des améliorations notables dans l'offre de services aux personnes handicapées. Toutefois, encore aujourd'hui, tant au chapitre de l'offre que de l'accessibilité des services en loisir, on est loin d'obtenir la même diversité et la même qualité des services en comparaison aux autres citoyens. Des efforts doivent être mis de l'avant pour être en mesure d'offrir aux uns et aux autres des services comparables.

Cette fiche fait état des principaux obstacles à la participation au loisir des personnes handicapées ainsi que des défis que ces personnes et les professionnels en loisir devront relever en vue d'une meilleure intégration sociale dans ce domaine¹.

Des obstacles majeurs

Les principaux obstacles à la participation au loisir des personnes handicapées sont influencés par deux types de facteurs : les facteurs d'ordre psychologique, sociologique et économique propres à chaque individu et les facteurs d'ordre environnemental.

Les expériences vécues par la personne handicapée, ses valeurs, ses connaissances des activités en loisir ou encore sa notion de plaisir sont des dimensions psychologiques influençant sa participation au loisir.

Pendant longtemps, la notion de loisir et le droit à sa pratique étaient réservés à la population exerçant un emploi. Travailler donnait le droit de disposer de son temps libre en exerçant des activités de détente ou récréatives. Aujourd'hui, l'accès au loisir est davantage défini par la notion d'argent et de temps libre en fonction du travail professionnel.

Beaucoup de personnes, en raison de leur handicap, n'ont pas accès à des emplois rémunérés et, par conséquent, sont défavorisées sur le plan financier. On note que 41.2 % des personnes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté comparativement à 22 % de la population sans handicap (Schetagne, 2000). Cette situation économique influence le mode de vie, le choix et le type d'activité des personnes handicapées.

Confrontées aux problèmes d'accessibilité, un grand nombre de personnes handicapées vivent dans l'isolement, éprouvent des difficultés à s'affirmer et à exiger des activités de loisir adaptées à leurs besoins et à leurs contraintes.

Qui plus est, l'entourage de ces personnes a trop souvent tendance à les surprotéger et leur laisse peu de place pour la prise de décision et d'action quant à leurs activités.

Ces facteurs, psychologique, économique et social, inhérents aux personnes handicapées influencent leur intégration sociale et leur participation aux activités de loisir.

Plusieurs intervenants et distributeurs de services en loisir doivent trouver des moyens pour développer les aptitudes de ces personnes à sortir de leur isolement, notamment par le recours à l'éducation au loisir. Une fois développées, ces aptitudes amèneront ces personnes dans une démarche de participation à une activité de loisir entraînant une réelle participation sociale.

La participation au loisir des personnes handicapées est également influencée par certains facteurs de leur milieu de vie. Ces facteurs environnementaux peuvent se présenter à elles comme des obstacles avant même que ces personnes ne s'engagent dans une activité en loisir. Ces obstacles recourent les quatre éléments recensés dans le Modèle de participation aux loisirs pour les personnes handicapées de l'AQLPH (1994) :



¹ Cette fiche de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées est tirée d'un ouvrage, paru en 2004, intitulé "Défi-loisir : pour une véritable participation sociale des personnes handicapées ou en perte d'autonomie."

Le transport

page 2

Pour beaucoup de personnes vivant avec des incapacités, le transport fait partie des conditions de base d'accès aux activités de loisir. Le manque de transport spécialisé, l'inflexibilité des horaires et l'inégalité des services adaptés d'un milieu à l'autre peuvent pénaliser les individus.

L'accompagnement

Bien que l'accompagnement puisse prendre plusieurs formes, trois dimensions majeures restent constantes. L'accompagnement sert de soutien à la personne handicapée lors d'une activité, constitue un moyen d'intervention directe et comporte des aspects techniques, humains et sociaux.

Le manque de ressources d'accompagnement peut entraîner de mauvaises expériences autant pour le participant qui ne sera pas satisfait du service que pour le milieu d'accueil qui peut se décourager face à l'ampleur des besoins de la personne handicapée. La formation de l'accompagnateur et le travail de préparation sont garants de succès dans la poursuite de l'activité et peuvent aider la personne handicapée et le milieu d'accueil à vivre une expérience positive.

L'accueil des organismes et l'accès universel aux lieux et aux activités

La participation aux activités de loisir est largement influencée par les conditions physiques d'accès aux lieux et aux équipements ainsi que par l'accueil des municipalités et des organismes de loisir. Selon Kéroul (2002), organisme voué à la promotion d'un tourisme accessible, sur 1 800 établissements d'accueil touristique et récréotouristique visités et évalués, seulement 18.25 % des attraits touristiques et culturels, 2.5 % des lieux d'hébergement et 9.35 % des établissements de restauration sont accessibles et adaptés aux besoins des personnes à autonomie restreinte.

Il ne faut pas omettre l'importance de la sensibilisation et de la formation du personnel et des bénévoles afin d'accueillir les personnes handicapées de manière adéquate. Pour ce faire, une démystification de la nature de l'incapacité est de mise.

L'accessibilité financière et la tarification

Comme il a été mentionné plus haut, les obstacles d'ordre financier vécus par les personnes handicapées influencent à la baisse le choix de leurs activités de loisir. De plus, ils

doivent dépenser davantage pour leurs frais d'accompagnement ou de transport spécialisé.

Des progrès notables pour une participation aux activités de loisir

Bien que de nombreuses infrastructures spécifiques aux personnes handicapées aient été mises en place par différents organismes en loisir pour offrir une meilleure accessibilité physique aux activités de loisir, on dénote un manque de volonté d'intégration sociale de la part de ces organismes.

Toutefois, le travail de nombreux agents de développement au sein d'organismes en loisir a permis d'atteindre une meilleure intégration sociale des personnes handicapées au cours des dernières années.

Des études réalisées ont permis d'identifier les principaux obstacles à la pratique d'activités de loisir pour les personnes handicapées.

Plusieurs acteurs ont pris en charge ces problématiques et ont développé des activités de sensibilisation et de promotion pour éliminer les barrières.

De plus, le nombre de ressources professionnelles qualifiées et présentes s'est accru, ce qui a permis un meilleur encadrement et un soutien efficace des personnes handicapées souhaitant participer à des activités de loisir structurées de qualité.

Dans le contexte actuel de gouvernance citoyenne, l'ensemble des acteurs et des entités démocratiques laisse une grande place aux personnes handicapées favorisant ainsi leur propre prise en charge et leur autodétermination.

Des défis à relever

Bien que des progrès aient été réalisés à ce jour, il reste de nombreux défis à relever. L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA) de l'Institut de la statistique du Québec (1998), estime qu'en 2010, le Québec comptera près de 1 154 025 personnes de 15 ans et plus vivant avec des incapacités. Considérant qu'actuellement 76.8 % des personnes de 15-64 ans vivant avec des incapacités pratiquent une activité de loisir au moins deux fois par semaine, on peut avancer qu'ils seront au nombre de 886 291 à en pratiquer en 2010. Les organismes et institutions seront-ils prêts à accueillir ces personnes?

Afin de mieux adapter les prochaines interventions, il faudra tenir compte d'un certain nombre de facteurs inhérents à la vie des personnes handicapées qui vont accroître les besoins en soutien et en accompagnement:

- ¶ l'augmentation de la perte d'autonomie des personnes handicapées engendrée par leur vieillissement, particulièrement pour les femmes dont l'espérance de vie est plus longue que les hommes;
- ¶ le besoin d'apprentissage pour acquérir des connaissances et du savoir-faire en matière de nouvelles technologies;
- ¶ l'appauvrissement de ces personnes souffrant d'handicap, particulièrement pour les femmes qui ont un revenu inférieur;
- ¶ les disparités en matière de services offerts, de ressources spécialisées, d'accès au transport en commun ou adapté selon les milieux géographiques de résidence;
- ¶ la fragilisation du tissu social et l'éclatement de la famille augmentant les défis d'intégration sociale des personnes handicapées;
- ¶ le manque de stimulation en ce qui concerne le développement des habiletés, des intérêts et des pratiques des personnes handicapées.

Relever les défis exige aussi de prendre en compte, pour en réduire les impacts, les facteurs qui affectent les organismes :

- ¶ le besoin de renouvellement des bénévoles;
- ¶ la précarité financière;
- ¶ le risque d'épuisement des ressources humaines qui doivent rejoindre un nombre de plus en plus grand de ces personnes handicapées vivant dans les régions éloignées et qui doivent sans cesse innover pour satisfaire les besoins spécifiques de la clientèle;
- ¶ les pressions que ces organismes subissent pour participer davantage aux revendications politiques, aux diverses actions communes, à la concertation et pour travailler à maintenir ces liens;
- ¶ le risque d'épuisement des ressources humaines qui s'efforcent, dans un contexte de restrictions budgétaires, de rendre plus accessibles les lieux et les équipements aux personnes handicapées afin de leur assurer une meilleure participation aux activités régulières du milieu.

Des pistes d'action

Le contexte interpelle notamment les instances publiques locales, régionales et provinciales pour mieux soutenir les organismes et associations du milieu :

- ¶ en sensibilisant les divers paliers gouvernementaux à l'importance de maintenir et d'augmenter les sommes allouées à l'accessibilité au loisir des personnes handicapées;
- ¶ en incitant les municipalités à ouvrir leurs portes et leurs programmes aux personnes handicapées;
- ¶ en tendant vers une égalité de services et d'interventions sur l'ensemble du territoire du Québec;
- ¶ en maintenant les mécanismes de concertation dans les régions;
- ¶ en maintenant les mécanismes de gestion démocratique de ces organismes;
- ¶ en développant de nouveaux outils;
- ¶ en accordant aux organismes les pouvoirs nécessaires pour mener à bien leur mission auprès des personnes handicapées.

Les personnes handicapées : des citoyens actifs

Force est de constater qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, et ce, à différents niveaux d'intervention. De grands pas ont été réalisés au cours des dernières décennies : de l'époque où l'on cachait et privait les personnes handicapées de tout contact avec le monde extérieur, jusqu'à aujourd'hui, où l'on reconnaît ces personnes comme des citoyens à part entière, ayant le droit à des services professionnels.

Aujourd'hui les mouvements communautaires et associatifs ont su redonner aux citoyens et citoyennes des lieux et des outils pour revendiquer et exercer leur droit à la démocratie.

La pratique d'une activité de loisir peut aider les personnes handicapées à mieux s'intégrer et s'affirmer dans la société par l'apprentissage d'habiletés de base comme la sociabilité, le développement de la confiance en soi, la prise en charge de ses propres activités de loisir, ou encore la participation démocratique d'un milieu.

Il est donc important de continuer à repousser les limites de l'accessibilité aux activités de loisir qui représentent des lieux de pratique citoyenne au même titre que le travail.

Bibliographie

- AQLPH (1994). Modèle de participation aux loisirs pour les personnes handicapées. Réseau AQLPH-AQLPH. Philosophie d'intervention et conditions préalables. Mars 1994.
- Institut de la statistique du Québec (1998). L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA). Institut de la statistique du Québec.
- Kéroul (2002). Québec accessible: Guide des établissements culturels et touristiques accessibles aux personnes à capacité physique restreinte. Les Publications officielles du Québec /Kéroul.
- Schetagne, S. (2000). La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec.

Volume 1 / Numéro 9

Mars 2004

**Observatoire
québécois
du loisir**

3351 boul. des forges
C.P. 500
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011 • 3451
Télécopieur : (819) 373-1988
Courriel: oql@sls.gouv.qc.ca
<http://www.sls.gouv.qc.ca/fr/loisir/oql.asp>

En collaboration avec



Conseil
québécois
du
LOISIR



Laboratoire en loisir
et vie communautaire

Affaires municipales,
Sport et Loisir

Québec

Les unités régionales
loisir et sport
DU QUÉBEC

Association québécoise
du loisir municipal